

ADDENDA No. 3

No de la DP: SEN-069 23/24

Titre: Solution basée sur le web pour la surveillance médiatique et le contact avec les médias

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et Réponses

Q4: Intentionnellement laissé en blanc.

R4: Intentionnellement laissé en blanc.

Q5: Le Sénat devra-t-il avoir accès à une application mobile?

R5: Non. Les employés du Sénat utiliseront la solution Web via un navigateur sur un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable. Les clients peuvent consulter les éléments médiatiques inclus dans les rapports en utilisant un navigateur Web sur leur ordinateur ou leurs appareils mobiles (iPhones ou iPads).

Q6 La préférence sera-t-elle accordée à un fournisseur qui peut fournir du contenu en texte intégral, sous licence et conforme au droit d'auteur, provenant de Post media, de la Presse canadienne et/ou d'autres publications payantes?

R6 L'étendue de la couverture (presse écrite/journaux en ligne et télévision, radio et podcasts) surveillée et accessible via la solution Web des soumissionnaires sera évaluée selon les critères C3 et C4.

La plateforme de l'autorité contractante doit fournir une adresse URL pour chaque élément médiatique inclus dans les rapports, permettant aux clients internes d'accéder aux articles ou à des parties sélectionnées de clips télévisés, radiophoniques ou de podcasts.

Comme indiqué à l'article 6, « L'entrepreneur doit obtenir et conserver les droits d'auteur et de distribution du contenu source nécessaire à la fourniture du livrable et prendre toutes les mesures requises pour assurer le respect des licences négociées avec les fournisseurs de contenu protégé par le droit d'auteur dans la conservation, la préparation et la livraison du livrable.

ADDENDA No. 3

No de la DP: SEN-069 23/24

Titre: Solution basée sur le web pour la surveillance médiatique et le contact avec les médias

Q7: Quel est la date anticipée à laquelle le contrat débutera?

R7: La date anticipée pour le début de contrat est fin mars 2024.

Q8: La préférence sera-t-elle donnée à un fournisseur qui intègre l'IA dans les capacités de sa plateforme?

R8: Non. Les employés du Sénat utiliseront la solution Web via un navigateur sur un ordinateur de bureau ou un ordinateur portable. Les clients peuvent consulter les éléments médiatiques inclus dans les rapports en utilisant un navigateur Web sur leur ordinateur ou leurs appareils mobiles (iPhones ou iPads).

Q9: Une recherche est définie par notre entreprise comme une collection de mots clés connexes à surveiller et à signaler. Une recherche peut contenir un nombre illimité de mots clés. Les recherches peuvent être modifiées et remplacées librement à tout moment au cours de l'abonnement. Combien de recherches (ou de mots clés enregistrés) la ville doit-elle surveiller en même temps?

R9: La Direction des communications, de la télédiffusion et des publications surveille activement les sources médiatiques pour y trouver des mentions :

- des 105 membres du Sénat ;
- des sénateurs qui ont pris leur retraite au cours de la dernière année ;
- du Sénat du Canada (l'institution), et ;
- des 18 comités sénatoriaux.

Actuellement, le Sénat a recours à des recherches distinctes pour chaque sénateur, ancien sénateur et comité, en plus d'une recherche générale pour les mentions de l'institution. Les soumissionnaires peuvent recommander ou proposer une méthode différente pour structurer les recherches selon le mode de fonctionnement de leur plateforme.

ADDENDA No. 3

No de la DP: SEN-069 23/24

Titre: Solution basée sur le web pour la surveillance médiatique et le contact avec les médias

Le contractant doit aider le Sénat à créer initialement des recherches par mots clés et à les gérer de manière continue. Les recherches doivent être adaptées à l'aide de mots clés afin de filtrer le contenu non pertinent.

Q10: Sera-t-il nécessaire de télécharger des fichiers (.mp4 / .mp3) de diffusions?

R10: Non, mais la solution basée sur le Web doit fournir une adresse URL pour chaque clip afin de permettre aux clients internes de visionner les vidéos ou d'écouter le contenu audio tel qu'il a été coupé par l'autorité contractante.

Q11: La préférence sera-t-elle accordée à un fournisseur qui peut offrir des capacités d'étiquetage illimitées et personnalisées?

R11: La solution basée sur le Web doit permettre au personnel du Sénat de classer les éléments médiatiques à l'aide de cinq (5) étiquettes personnalisées récurrentes.

Le Sénat peut avoir besoin d'utiliser des étiquettes personnalisées supplémentaires dans des rapports ponctuels.

Q12: Un soutien en anglais et en français sera-t-il nécessaire?

R12: Conformément à l'article 7. *Langue de travail*, le soutien peut être offert à l'autorité contractante dans l'une ou l'autre des langues officielles (anglais ou français).

Q13: Le Sénat du Canada chercherait-il également à surveiller le contenu des médias sociaux?

R13: Non.

Q14: Si oui, y a-t-il des plateformes de médias sociaux spécifiques que vous aimeriez suivre? (par exemple: Twitter, Facebook, Reddit, YouTube, Instagram, Pinterest, etc.)

R14: Sans objet.

Q15: Le Sénat dispose-t-il d'une liste de sources requises ou de publications cibles qu'il peut fournir?

ADDENDA No. 3

No de la DP: SEN-069 23/24

Titre: Solution basée sur le web pour la surveillance médiatique et le contact avec les médias

R15: Non. Le Sénat cherche à surveiller le plus large éventail possible de sources, telles que décrites aux articles 3.1 et 3.2 de l'énoncé des travaux.

Q16: Des services personnalisés ou des services d'analyse sont-ils nécessaires?

R16: Le personnel du Sénat utilisera la solution basée sur le Web pour compiler et exporter lui-même les rapports quotidiens de suivi des médias.

Tel qu'indiqué aux articles 3.1 et 3.2 de l'énoncé des travaux, le contractant doit aider l'autorité contractante à créer initialement et à gérer (en ajoutant ou en supprimant) des recherches par mots clés, sur une base continue.

Le contractant doit également ajouter ou mettre à jour les contacts dans sa base de données de contacts avec les médias à la demande du responsable du projet, comme décrit à l'article 3.4.

Q17: Une assistance illimitée et localisée est-elle nécessaire pour le fournisseur choisi (intégration, formation, assistance, consultation)?

R17: Oui. Les exigences en matière de soutien à la clientèle sont énumérées à l'article 4, "Service à la clientèle" de l'énoncé des travaux.

Conformément à l'article 7, *Langue de travail*, le soutien peut être offert dans l'une ou l'autre des langues officielles (anglais ou français).

Q18: Dans le cadre de la surveillance quotidienne des médias, l'équipe du Sénat du Canada (SdC) partagera-t-elle des extraits de nouvelles avec l'ensemble de l'équipe du SdC, la haute direction ou les parties prenantes externes?

R18: Oui. Les nouvelles (articles et clips télévisés, radio et podcast) seront partagées avec environ 1,100 clients internes du Sénat, y compris les sénateurs, leur personnel et l'administration du Sénat.

Q19: Si c'est le cas, combien de Combien de destinataires recevront ce genre de reportage médiatique ?



24 janvier 2024

ADDENDA No. 3

No de la DP: SEN-069 23/24

Titre: Solution basée sur le web pour la surveillance médiatique et le contact avec les médias

R19: SVP référez à la réponse de la question 18.

Christine Tremblay
Conseillère principale en approvisionnement
Le Sénat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca